

Année scolaire 2021/2022

Dossier d'inscription à la cantine

Niveau M1 à P5 - service à table et passage self encadrés par les animateurs de la Ville de Strasbourg

Date de retour du dossier au service de Gestion de l'EES : lundi -5 juillet 2021

Personnes à d	contacter :	Mme Bentahar Aline, Assista	nte de gestion	2 03.88.34.8	2.26 / M. Voge	l Mathias, Ges	stionnaire 🕿 0	3.88.34.82.25
ELEVE A IN	ISCRIRE							
Nom : Classe et Sect	 cion 2021/2022		Prénom : M2* P4*		□ P2*		Date de naissa *indiquer la so	ance : ection DE - EN - FR
RESPONSABLE LEGAL FINANCIER								
Nom : Adresse : Ville :			Pays :				☎ fixe : Portable :	
CHOIX DE LA FORMULE & CHOIX DE LA CATEGORIE DES REPAS								
Je prends not Cocher la (les) 1-Choix de la Lundi	te qu'un enfant case(s) correspon formule: Mardi	t inscrit au restaurant scolair ndante(s): Mercredi Jeudi	e ne peut être Vendredi	inscrit à la "L	2-Choix de la Standard	ce-versa. catégorie des Standar		☐ Végétarien
TARIF 2021/2022 - service à table et passage self encadrés par les animateurs de la Ville de Strasbourg (tarifs selon décision du Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg pour l'année civile 2021)								
Les tarifs de 2022 ne sont pas connus à la date d'émission de ce document, vous trouverez ceux de 2021 à titre d'information et vous serez avertis dès que la Ville de Strasbourg nous aura transmis les nouveaux tarifs!								
	Forfaits élèves - M1 à P5		5 jours / semaine	4 jours / semaine	3 jours / semaine	2 jours / semaine	1 jour / semaine	
	Trimestre 1 Trimestre 2	Septembre à décembre 2021 Janvier à Mars 2021	430,50 € 338,25 €	344,40 € 270,60 €	258,30 € 202,95 €	172,20 € 135,30 €	86,10 € 67,65 €	
	Trimestre 3	Avril à Juillet 2021	338,25 €	270,60 €	202,95 €	135,30 €	67,65 €	
MODALITES DE REGLEMENT - voir note explicative jointe au verso								
Un avis aux familles (une facture trimestrielle) sera envoyé au domicile du responsable légal financier, le règlement pourra être effectué soit : 1. en espèces, au service de Gestion de l'Ecole Européenne de Strasbourg, 2. par chèque, à l'ordre de l'Ecole Européenne de Strasbourg, à remettre au service de Gestion de l'EES, 3. par virement bancaire sur le compte de l'Ecole Européenne de Strasbourg (coordonnées bancaires mentionnées sur la facture), 4. par prélèvement automatique uniquement possible pour les forfaits de 5 jours, voir explications au VERSO. (formulaire de prélèvement à retirer au service de Gestion)								
ENGAGEN	IENT DE LA	FAMILLE						
J'ai pris connaissance <u>du règlement de fonctionnement du service de restauration</u> disponible sur le site de l'EES : www.ee-strasbourg.eu, et je m'engage à inscrire mon enfant pour l'année scolaire et à régler les frais à réception de facture. Fait à Le								
Fait à		Le			Signature du i	esponsable lé	gal financier :	

MOYENS DE PAIEMENT DES FRAIS DE CANTINE

Année scolaire 2021/2022

Texte de référence : règlement de la demi-pension disponible sur le site de l'EES

(http://www.ee-strasbourg.eu/accueil/ecole/presentation/article/reglement-interieur)

- 1. Par chèque libellé à l'ordre de « l'agent comptable de l'E.E.S »
- 2. En espèces
- **3.** Par **prélèvement automatique mensuel** (<u>uniquement</u> pour les élèves inscrits au forfait 5 jours par semaine)
- <u>Les chèques</u> sont à déposer au secrétariat de Gestion (bureau A-1-30)
 Les familles ayant plusieurs enfants demi-pensionnaires peuvent réunir les différents montants sur un seul et unique chèque.
- 2. Tout paiement <u>en espèces</u> devra être obligatoirement remis au secrétariat de Gestion (bureau A-1-30), un reçu sera établi.
- 3. Le prélèvement automatique mensuel : uniquement possible pour les forfaits 5 jours

Les prélèvements seront réalisés comme suit :

Septembre 2021 : mise en place, pas de prélèvement

Octobre 2021 : prélèvement de 100 euros entre le 1^{er} et le 10 du mois

Novembre 2021 : prélèvement de 100 euros entre le 1^{er} et le 10 du mois

Décembre 2022 : prélèvement d'ajustement en fonction d'éventuelles remises d'ordre

Janvier 2022 : prélèvement de 100 euros entre le 1^{er} et le 10 du mois

Février 2022 : prélèvement de 100 euros entre le 1^{er} et le 10 du mois

Mars 2022 : prélèvement d'ajustement en fonction d'éventuelles remises d'ordre

Avril 2022 : prélèvement de 70 euros entre le 1^{er} et le 10 du mois

Mai 2022 : prélèvement de 70 euros entre le 1^{er} et le 10 du mois

Juin 2022 : prélèvement d'ajustement en fonction d'éventuelles remises d'ordre

Les familles, intéressées sont priées de <u>retirer les documents nécessaires au service de Gestion</u> (<u>bureau A-1-30</u>) auprès de Mme BENTAHAR <u>aline.bentahar1@ac-strasbourg.fr</u> (ces documents peuvent être envoyés par mail sur demande).

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas nous contacter :

Mme BENTAHAR Aline, Assistante de gestion ☎ 03.88.34.82.26 Mr VOGEL Mathias, Gestionnaire ☎ 03.88.34.82.25